

Procès-verbal de la cinquante et unième réunion (extraordinaire) de l'Assemblée universitaire, tenue le lundi 16 novembre 1970, à 14 heures, à la salle M-415 de l'immeuble principal de l'Université de Montréal.

SONT PRESENTS: le recteur, monsieur Roger Gaudry, le vice-recteur exécutif, monsieur Paul Lacoste, le vice-recteur au développement, monsieur Lucien Piché, le vice-recteur aux affaires académiques, monsieur André Archambault, les doyens, messieurs David Bélanger, Gilbert Blain, Julien Braun, Richard Brosseau, Pierre Décary, René de Chantal, Guy Desbarats, Philippe Garigue, madame Alice Girard, messieurs Serge Lapointe, Jean-Paul Lussier, Jean Papineau-Couture, Michel Plourde, les directeurs, messieurs Roger Charbonneau, Gaëtan Daoust, Roger P. Langlois, les professeurs, messieurs Vincent Adamkiewicz, Benoît Bégin, Edouard Bolté, madame Marie Bonin, messieurs Maurice Bouchard, Germain Brière, Lucien Cournoyer, madame Thérèse Gouin-Décarie, messieurs Vianney Décarie, Gustave Denis, Abel Gauthier, Louis de Gonzague Gélinas, Blake T. Hanna, Jacques Henripin, A. Hermenegildo, mesdames A. Joffe-Nicodème, Andrée Lajoie, messieurs Albert Landry, André Legault, Gilles Manny, E. Adonaf Martin, Jean Martucci, Edouard Pagé, Guy Paquette, Jean-Luc Poulin, Roland Rivest, Jacques St-Pierre, les représentants du personnel enseignant, messieurs Jean-Pierre Audet, René Durocher, madame Louise Lévesque, les professeurs des écoles affiliées, messieurs Joachim Delorme, Lucien Gendron et Marcel E. Hébert.

Le vice-recteur à la recherche, monsieur Maurice L'Abbé, le vice-recteur à l'administration, monsieur Roger Larose, les doyens, messieurs Pierre Bois, Pierre Carignan, Ephrem Jacques, le directeur, monsieur Daniel Reicher, les professeurs, messieurs Bernard Beugnot, Gérard deMontigny, G. H. Deschênes, Jean Frappier, Iskandar Gabbour, Marcel Lefebvre, les représentants du personnel enseignant, messieurs Marcel Labelle, Georges Martineau, un professeur des écoles affiliées, monsieur Jacques Parizeau et deux représentants du Conseil de l'Université, messieurs Guy Guérin et Jacques Léger se sont excusés.

ASSISTENT ET PARTICIPENT EGALEMENT A LA REUNION: le directeur du bureau de l'information, monsieur Louis Martin Tard, le directeur de l'école d'optométrie, monsieur Claude Beaulne et le directeur du département d'éducation physique, monsieur Arthur Sheedy.

Le secrétaire général, monsieur Jacques Girard, agit comme secrétaire de l'Assemblée.

Monsieur le recteur préside la réunion

Le président de l'Assemblée souhaite tout d'abord la bienvenue à monsieur Jean-Pierre Audet, nouveau représentant du personnel enseignant de la faculté de théologie, à monsieur Iskandar Gabbour, nouveau représentant du corps professoral de la faculté de l'aménagement et à monsieur Jean Martucci, nouveau représentant du corps professoral de la faculté de théologie.

S'en référant à la réunion de l'Assemblée universitaire tenue le 26 octobre dernier, monsieur le recteur s'excuse du mouvement d'impatience qu'il a eu à l'égard de monsieur Garigue; le président déclare qu'il tient à ce que monsieur Garigue continue à participer aux travaux de l'Assemblée.

Monsieur Garigue remercie monsieur le recteur et l'assure de sa bonne collaboration.

AU-214 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire général fait remarquer que normalement, les membres de l'Assemblée devraient aborder aujourd'hui l'étude des sixième, septième, huitième et deuxième recommandations du rapport du Comité du développement académique sur les structures de l'Université. Cependant, le Comité du développement académique a demandé au Comité de l'ordre du jour de l'Assemblée d'envisager la possibilité de plutôt aborder aujourd'hui l'étude des recommandations concernant la création d'une Faculté des arts et des sciences, et d'une Faculté des études supérieures. Le Comité de l'ordre du jour a jugé que cette façon de procéder serait préférable.

Sur la proposition de monsieur Rivest, appuyée par monsieur Desbarats, l'Assemblée universitaire, à la très grande majorité des voix, compte tenu d'une opposition, décide d'aborder aujourd'hui l'étude des recommandations concernant la création d'une Faculté des arts et des sciences et d'une Faculté des études supérieures.

AU-215 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

AU-215.1 le procès-verbal de la quarante-septième réunion,
tenue le 19 octobre 1970

Sur la proposition de monsieur Hanna, appuyée par monsieur Bégin, le procès-verbal de la quarante-septième réunion, tenue le 19 octobre 1970, est adopté.

AU-215.2 le procès-verbal de la quarante-huitième réunion,
tenue le 26 octobre 1970

Sur la proposition de monsieur Brosseau, appuyée par monsieur St-Pierre, le procès-verbal de la quarante-huitième réunion, tenue le 26 octobre 1970, est adopté.

A la demande de monsieur Bolté, les deux premières phrases du septième paragraphe de la page 563 de ce procès-verbal se liront désormais comme suit:

"Monsieur Bolté croit que la définition proposée, est inapplicable aux sciences du domaine de la santé. Il cite les cas de la physiologie et de la pharmacologie qui portent bien actuellement un nom aussi artificiel que "département" puisque les éléments qui les composent sont multidisciplinaires, et que l'enseignement sous-gradué est aussi multidisciplinaire."

Le registre sera corrigé pour tenir compte de cette précision.

Monsieur Papineau-Couture demande ensuite que le nombre d'oppositions soit inscrit aux procès-verbaux, afin d'indiquer plus fidèlement les réticences de l'Assemblée.

AU-216 CORRESPONDANCE

AU-216.1 démission

Monsieur André Morel démissionne de son siège de représentant du corps professoral de la faculté de droit, en raison des nouvelles fonctions administratives qu'il exerce à cette faculté, et de son poste de membre du Comité de l'ordre du jour, pour les mêmes raisons.

AU-216.2 réactions de diverses composantes de l'Université devant
le rapport du Comité du développement académique sur les
structures de l'Université. (document A.732)

Les membres de l'Assemblée ont en mains un document regroupant une série de commentaires émanant de diverses composantes de l'Université relativement au rapport sur les structures. Le président de l'Assemblée dit que les membres recevront copie de tous les commentaires relatifs à ce rapport.

AU-217

DISCUSSION DU FOND DES NEUVIEME ET DIXIEME RECOMMANDATIONS
DU RAPPORT DU COMITE DU DEVELOPPEMENT ACADEMIQUE SUR LES
STRUCTURES DE L'UNIVERSITE: LA FACULTE DES ARTS ET DES
SCIENCES, LA FACULTE DES ETUDES SUPERIEURES

Sur la proposition de monsieur Bégin, appuyée par monsieur Delorme l'Assemblée universitaire, à l'unanimité des voix, décide de se transformer en comité plénier.

Le rapport du Comité du développement académique déclare monsieur Henripin, semble préconiser pour le département des pouvoirs accrus et une plus grande autonomie. Toutefois, ces questions y sont mal précises. En effet, quelles garanties avons-nous que les conseils des deux grandes Facultés délègueront bel et bien des pouvoirs aux départements et, le cas échéant, quels seraient ces pouvoirs. Monsieur Henripin ajoute que de telles précisions sont capitales parce qu'elles assureraient les personnes concernées du véritable sens du rapport à l'étude.

Monsieur Brosseau demande comment il se fait que le Comité du développement académique propose aujourd'hui des structures de regroupement par cycles d'études alors qu'il les avait préalablement rejetées dans son premier projet de rapport.

Monsieur Lussier explique alors que le Comité a d'abord proposé des structures de regroupements par secteurs, après avoir étudié les structures des autres institutions; le Comité a été appelé à modifier sa proposition initiale, suite aux mémoires et consultations des différents membres de la communauté universitaire. L'essentiel des deux rapports reste de favoriser le décroïsonnement.

Madame Lajoie n'estime pas pour sa part qu'il soit sain de fabriquer d'avance des structures. Elle croit qu'il serait préférable de proposer des structures, après avoir défini des objectifs. L'Université vient de se doter d'un Comité conjoint de planification qui devrait pouvoir définir ces objectifs de l'Université. Pour ces raisons, madame Lajoie déclare qu'elle s'abstiendra de voter.

Monsieur Garigue insiste fortement sur la nécessité qu'il y aurait de proposer des structures à partir de buts précis, et selon des modalités toujours spécifiques à la conjoncture et aux traditions de chaque université. Monsieur Garigue s'inquiète en outre de la grande complexité des structures de représentation proposées dans le rapport à l'étude.

Monsieur Poulin cite le cas particulier de la faculté de l'aménagement qui tirerait grand profit d'une collaboration plus étroite avec l'Ecole Polytechnique, par exemple. Cette faculté a des objectifs et des méthodes uniques à cause du travail en ateliers. Les laboratoires des architectes sont de fait la ville, la région et ce, à tous les paliers de son champ d'action.

Monsieur Poulin ajoute que la nature de l'institut d'urbanisme ne lui permet pas d'être rattaché à la Faculté des études supérieures et que le marché du travail demande des diplômés de premier cycle en urbanisme. S'il est nécessaire de rattacher la faculté de l'aménagement à une unité administrative plus grande, monsieur Poulin souhaiterait que ce soit à une faculté des études professionnelles.

Monsieur Lacoste souhaiterait pour sa part que l'on distingue la formule de regroupement par la Faculté des arts et des sciences, et les cas particuliers d'inclusion. Il reconnaît que l'aménagement constitue un cas frontière.

Monsieur Bouchard estime que le travail de décloisonnement et de regroupement effectué par le Comité du développement académique répondait à des objectifs très précis. Il rappelle que c'est après une étude de la situation existante à l'Université, que le Comité du développement académique a proposé de renforcer les unités dynamiques de celle-ci que sont les départements. Il ajoute qu'il est très important que les départements dans le cadre de la Faculté des arts et des sciences jouissent de pouvoirs accrus qu'il faudra définir dans les plus brefs délais. Monsieur Bouchard se dit conscient des problèmes de coordination que posera le gouvernement de la Faculté des arts et des sciences, tels que soulevés par certains membres de l'Assemblée. Selon lui, cette Faculté sera responsable de la coordination entre ses unités constituantes, de la création des programmes généraux et de tout ce qui n'est pas nécessairement lié au champ de juridiction du département. Le département devra cependant garder le contrôle des programmes spécialisés.

Madame Décarie souligne que le Comité du développement académique veut donner des pouvoirs accrus aux départements, qu'il l'indique dans son rapport, mais qu'il y aurait maintenant lieu de les préciser. Elle rappelle également que le rapport propose des structures qui veulent favoriser le décloisonnement et le développement des études supérieures.

C'est une question de méthode qui inquiète monsieur Papineau-Couture; pourquoi en effet proposer des structures étrangères à nos structures actuelles, et pourquoi ne pas essayer de fonctionner avec le Comité conjoint de planification, et le Comité exécutif de l'Université.

Monsieur Brosseau déclare souscrire aux objectifs définis par le Comité du développement académique, mais ne voit pas la nécessité de créer une Faculté des arts et des sciences. Il rappelle que la Commission des études a la possibilité de proposer des programmes inter et multidisciplinaires. Ce corps universitaire a en effet accordé aux Sous-commissions des premiers grades et des grades supérieurs la possibilité de prendre telles initiatives. Il ajoute qu'il faudrait peut-être songer à mettre en place des mécanismes semblables au lieu d'une Faculté des arts et des sciences.

Monsieur Archambault dit qu'il est vrai que les Sous-commissions de la Commission des études ont ce pouvoir d'initiative, mais les processus sont si lourds et laborieux qu'ils ont pour effet d'empêcher tout changement réel et de rendre très pénibles la mise sur pied de programmes interdisciplinaires. Les propositions du rapport à l'étude auraient l'avantage de simplifier considérablement tout le processus actuel.

Monsieur Desbarats se dit malheureux de ce que le rapport à l'étude ne fasse pas de lien entre les programmes généraux et les programmes professionnels qui, selon lui, se recoupent. Une telle liaison permettrait de donner une base organique et fonctionnelle aux structures universitaires. Les champs de connaissance des sciences appliquées se recoupent entre eux et ont des ramifications avec tous les départements de l'Université. A l'instar de monsieur Poulin, monsieur Desbarats fait remarquer que le rapport à l'étude ne propose pas de modalités de communications avec l'École Polytechnique et l'École des Hautes études commerciales.

Monsieur Garigue fait remarquer que la responsabilité des cours de service ne pourrait être assumée par la Faculté des arts et des sciences parce que d'autres unités impliquées ne seraient pas partie constituante de cette Faculté. Il souhaite pour sa part que les structures soient fonctionnelles, adaptées aux finalités des programmes, aux besoins des professeurs et des étudiants, et tiennent en outre compte de certaines traditions.

Monsieur Lussier souligne alors que le département devra être en mesure d'assumer la responsabilité des études au niveau de tous les cycles et que la Faculté des arts et des sciences est d'abord un organisme de concertation et de coordination dont le champ de responsabilités ne se situe qu'au premier cycle d'études.

Monsieur de Chantal se dit favorable aux regroupements par

cycles d'études; quoique imparfaits et discutés, ces regroupements permettront enfin des échanges qui ne sont pas possibles actuellement.

Monsieur Papineau-Couture reprend les propos de la déclaration de monsieur Desbarats relativement aux besoins qu'ont les facultés professionnelles d'échanger avec les sciences de base. Il souhaiterait pour sa part que les structures de regroupement favorisent ces échanges.

Monsieur Bélanger tout en se déclarant d'accord avec le principe et en affirmant qu'il votera pour l'adoption de la recommandation proposant la création d'une Faculté des arts et des sciences se dit inquiet de ce que la Faculté des arts et des sciences soit si vaste. Il souhaiterait que l'Assemblée envisage les modalités de mise en place, au même moment que la question de principe. Il se demande également jusqu'à quel point une telle Faculté peut être une étape intermédiaire.

Monsieur Garigue souligne à nouveau que les programmes conjoints et les cours de service généralisés poseront de grandes difficultés de réalisation. Il estime pour sa part que ce sont les facultés des lettres et de philosophie qui profiteraient le plus des programmes interdisciplinaires. Monsieur Garigue soulève ensuite les questions de la nomination et de la promotion des professeurs, et du contrôle des programmes d'enseignement. La Faculté des arts et des sciences ne devrait pas avoir la responsabilité de la nomination et de la promotion des professeurs, à cause du très grand volume qui sera sien; peut-être le département serait-il le mieux habilité à assumer ces responsabilités. Il se demande ensuite qui contrôlera les programmes d'enseignement et où se situe le pouvoir décisionnel, sur ces questions.

Monsieur Décarie énumère ensuite plusieurs sortes de traditions universitaires qui, toutes, ont un mérite particulier. Depuis au moins 1955, le problème de la Faculté des arts et des sciences se pose avec plus ou moins d'acuité et de résonances à l'Université de Montréal. Il est certain que cette expérience qu'il est aujourd'hui question de tenter et que nous n'avons jamais vécue ouvrirait le champ des programmes interdisciplinaires que le cloisonnement facultaire actuel ne permet pas. Il ne voit d'ailleurs pas comment l'interdisciplinaire serait réalisable, sans modifications de structures.

Monsieur Bouchard estime nécessaire que les questions de nomination et de promotion des professeurs incombent à la Faculté des arts et des sciences elle-même, pour assurer la coordination des décisions. La Faculté des arts et des sciences devrait également se prononcer sur la qualité des programmes et sur la qualité de l'enseignement des professeurs. Monsieur Bouchard doute fortement du bien-fondé de doter les sous-commissions des grades supérieurs et des premiers grades de la responsabilité des programmes multidisciplinaires, généraux, avec majeur et mineur, à cause du problème de l'encadrement des étudiants.

Monsieur Lacoste fait alors remarquer que l'Assemblée manifeste le désir d'être mieux renseignée: (a) sur les modalités de transition que supposent la création de la Faculté des arts et des sciences (b), sur les responsabilités propres des départements et (c), sur l'identification des unités constituantes de la Faculté des arts et des sciences. Il suggère alors que l'Assemblée se prononce sur la question de principe de la création d'une Faculté des arts et des sciences, sous réserve d'examen des principales questions soulevées par les membres de l'Assemblée.

Monsieur Bégin souhaite vivement que les problèmes structureux de l'Université soient étudiés dans leur contexte spécifique qui est celui de la planification globale. Le processus de gestion et de planification est en perpétuel mouvement et plusieurs formules restent possibles. Les problèmes devraient être étudiés dans le contexte de leur développement organique.

Monsieur Plourde s'inscrit contre la rigidité des départements. La question de la Faculté des arts et des sciences devrait être abordée dans son caractère fonctionnel. En regard des sciences de l'éducation, cette structure simplifierait les mécanismes administratifs et en

cela, serait une amélioration. Monsieur Plourde n'est cependant pas certain que les groupements moins considérables ne soient pas plus dynamiques. Il souhaiterait que des sociologues, des psychologues s'intéressent à l'éducation autrement que par l'intermédiaire des cours de service qui ne répondent pas à des objectifs spécifiques. Il s'interroge également sur les garanties qu'offrirait la Faculté des arts et des sciences de promouvoir l'interdisciplinarité et la valorisation des cours de service. Il faudra peut-être multiplier les centres de recherche et les colloques pour stimuler la nouveauté.

Monsieur Bolté craint que la double allégeance des départements n'entraîne de conflits de juridiction au moment de la répartition des budgets. Après avoir remarqué le caractère hostile et négatif qui se dégage de la majorité des interventions faites en marge du projet de la Faculté des arts et des sciences par ceux-là même qui sont appelés à en faire partie, monsieur Bolté suggère que ces gens qui sont appelés à oeuvrer ensemble se rencontrent afin de présenter des critiques plus constructives si possible, qui reflètent mieux l'ensemble de ces départements ou facultés.

Monsieur Bouchard juge cette suggestion contraire à l'esprit de l'Assemblée. Il demande de porter aux voix la question de principe suggérée par monsieur Lacoste.

Sur la proposition de monsieur Lacoste, appuyée par monsieur Gauthier, l'Assemblée universitaire, à la majorité des voix compte tenu de deux oppositions, revient en assemblée régulière.

Monsieur Lussier seconde alors la proposition de monsieur Lacoste.

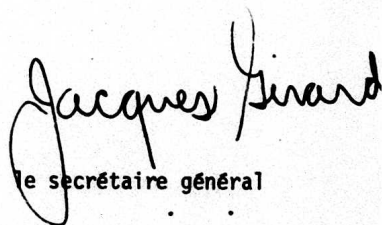
L'Assemblée universitaire, à la majorité des voix (34), compte tenu de trois oppositions et de 10 abstentions, donne son accord de principe à la création de la Faculté des arts et des sciences, tel que proposé par le rapport du Comité du développement académique sur les structures de l'Université, sous réserve de l'examen

- (a) des modalités de transition que suppose la création d'une Faculté des arts et des sciences,
- (b) des responsabilités et pouvoirs propres des départements,
- (c) de l'identification des unités constituantes de la Faculté des arts et des sciences.

et la séance est levée, à 16 heures 30



le président



le secrétaire général